

Service Pénitentiaire

Prison de Ruhengeri

Nom : RUKABITE

Origine : Ruhengeri

Chefferie : Mutera

Territoire : Ruhengeri

Profession : Cultivateur

N° du R.E. : 5778

Formule dactyloscopique : \_\_\_\_\_

Arrêté le : 25/6/52

Condamné le : 25/6/52 à 1 mois de S.P.P.  
200 frs Am ou 20 jours de S.P.S  
21 frs F.S ou 3 jours de C.P.C

1/4 de peine : \_\_\_\_\_

Sorti le : 25/7/52 ou le 14/8/52 ou le 17/9/52

Transféré le : \_\_\_\_\_

Rapatrié le : \_\_\_\_\_

Expulsé le : \_\_\_\_\_

Décédé le : \_\_\_\_\_

LE GARDIEN,

P.O. *[Signature]*



# Billet d'élargissement.

Le nommé RUKABITE  
fils de Kamana (+), et de Nyiramatama (ex)  
Chefferie Mulera, sous-chefferie Munderi  
colline Muto, race Muhuti  
territoire de Ruhengeri  
condamné par le Tribunal de Police de Ruhengeri  
en date du 25/6/52  
a été élargi après avoir subi sa peine de servitude pénale de 1 mois  
de servitude pénale subsidiaire de -  
a ( ou le ) contrainte ..... par corps de -

Ruhengeri, le 25/7/ 1952

Le Gardien de Prison,

P. O. *[Signature]*

RÉQUISITION

N° du Rôle 80/N.D.

A FIN D'EMPRISONNEMENT

TRIBUNAL DE POLICE DE Ruhengeri

Le Juge du Tribunal de Police de Ruhengeri

En vertu de l'art. 142 et suivants du Décret du 11 juillet 1923.

Requiert M. NEVEJANS Daniel A. C., gardien de la prison de Ruhengeri de maintenir en détention le nommé RUKABIJE fils de Lamana (+) et de Mpiramatama (ev) originaire de Ruhengeri, chefferie de Mubira Territoire de Ruhengeri, District de Ruanda condamné par le Tribunal de Police de Ruhengeri en date du 25/6/52 à 1 mois de servitude pénale principale; à 20 jours de servitude pénale subsidiaire, faute de payer l'amende de 200 frs dans le délai de 1 mois; à 3 jours de contrainte par corps à défaut de payer la somme de 21 frs montant des frais du procès, dans le délai de 1 mois

A Ruhengeri, le 25/6/52 1952

Le Juge de Police,

Arrêté le 25/6/52

N° R. E. 5478